

REGLEMENT

ANIMATION INTERCLUBS EVEIL JUDO

Organisée par le JC ATHIES SOUS LAON

Samedi 10 Décembre 2022

Article 1 : L'animation interclubs éveil judo est une animation individuelle ouverte à tous les judokas nés en 2017 et 2018 disposant d'une licence France Judo 2022-2023.

Article 2 : Les inscriptions se font par mail **avant le 4 décembre 2022**. Il convient d'informer uniquement le nom-prénom-sexe des participants et leur date de naissance sur le formulaire joint.

Article 3 : Les participants débutants (ceinture blanche) sont acceptés

Article 4 : L'animation débute par un échauffement commun proposé par les organisateurs. Ensuite, les enfants participent à une succession d'ateliers tenus par des grands judokas du club ou des membres de l'équipe technique (liste non exhaustive) :

- Motricité générale : parcours
- Jeux d'opposition au sol
- Jeux d'opposition debout
- Découverte de l'environnement « judo »

Il n'y a pas de notion de compétitivité ni de classement individuel ou de club.

Article 5 : A son arrivée, chaque enfant se verra remettre un bracelet de couleur qui le rattache à un groupe. Un membre de l'équipe organisatrice (porteur de cette même couleur) accompagne ce groupe d'enfant dans le cadre de leur participation aux divers ateliers proposés.

Article 6 : Les ateliers durent 10 à 15 minutes maximum. Les temps de roulement sont encadrés par les responsables de groupe.

Article 6 : Les enseignants ou accompagnants sont invités à monter sur la surface de tapis **en judogi uniquement**. Ils peuvent accompagner leurs élèves répartis dans les divers groupes pour les rassurer.

Article 7 : Tous les enfants sont récompensés de leur participation.

Article 10 : Le Comité d'organisation se réserve le droit de statuer en cas de litige.

Article 11 : Chaque club est représenté par un responsable qui accompagne les participants. Il contribue au bon déroulement de la journée de par le discours éducatif porté auprès des jeunes sportifs.

